



cycle 4 (collège), dont l'un est dénommé « Corps, santé, sécurité, bien-être » ;

- la circulaire de rentrée 2016 qui fait mention de la déclinaison de l'éducation à la sexualité au plus près des réalités du territoire dans le cadre du développement des comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- la création d'un portail de ressources sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire qui sera mis en ligne sur le site Eduscol au cours de l'année scolaire 2016/2017 ;
- le parcours éducatif de santé, créé par la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013, réaffirmé par la loi santé du 26 janvier 2016 et impulsé par la circu-

laire n° 2016-008 du 28 janvier 2016. Ce parcours de l'élève, de la maternelle à la terminale, vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires ; l'éducation à la sexualité y a toute sa place.

Ainsi, avec l'ensemble de ces leviers, l'éducation à la sexualité participe à un environnement favorable au bien-être et à la réussite scolaire et éducative de tous, et au développement des alliances éducatives internes et externes par le déploiement de projets et de partenariats en faveur de la promotion de la santé. ●

Les acteurs institutionnels et associatifs intervenant en éducation à la sexualité

Stéphanie Seydoux

Cheffe du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, Direction générale de la cohésion sociale

Les associations occupent une place essentielle dans la vie de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles anticipent, éclairent ou complètent l'action conduite par les pouvoirs publics. Le Premier ministre l'a rappelé dans sa circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les associations et les pouvoirs publics.

Sur le domaine de l'éducation à la sexualité dans une approche globale, un certain nombre de partenaires associatifs interviennent en lien avec les équipes éducatives sur différents sujets, tels l'égalité entre les filles et les garçons, les relations interpersonnelles, l'accès à la contraception, la prévention des infections sexuellement transmissibles, l'avortement, la prévention des violences sexuelles et du risque prostitutionnel, les discriminations liées à l'orientation sexuelle, ou encore les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux...

Dans le champ de l'enseignement, plus de 170 partenaires associatifs sont agréés au niveau national pour intervenir au sein des établissements scolaires. Membres de la communauté éducative, les associations proposent des activités complémentaires aux enseignements dans le respect des projets d'école et d'établissement.

Des interventions complémentaires

La mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative au sein des établissements est nécessaire à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescent(e)s qui y sont accueillis au quotidien.

Aux côtés des enseignements qui offrent l'opportunité d'exploiter des situations, des textes ou des supports en lien avec l'éducation à la sexualité, des séances

dédiées sont également obligatoires (loi n° 2001-1-588 du 4 juillet 2001 prévoyant trois séances annuelles au sein des écoles, collèges, lycées), au cours desquelles les professionnels extérieurs peuvent être amenés à intervenir aux côtés des professionnels de l'Éducation nationale. Ces interventions en binôme peuvent permettre de libérer plus facilement la parole, les jeunes se saisissant de ces espaces dédiés pour s'exprimer et interpeller les intervenants sur des préoccupations qui ne peuvent pas toujours être exprimées aussi clairement auprès des équipes éducatives, ou à la maison. Des formats d'intervention variés sont utilisés, favorisant l'expression des jeunes : Post-it, théâtre-forum, jeu de rôles, brainstorming, groupes de paroles... Le travail en petits groupes s'avère lui aussi souvent facilitateur compte tenu de la sensibilité des sujets abordés. Le binôme équipe éducative/professionnels extérieurs va permettre aux élèves de découvrir qu'il est possible de trouver autant d'écoute et d'aide auprès de l'équipe éducative, désormais vue comme référente, qu'en dehors de l'établissement.

Une intervention ouvrant sur l'extérieur

Par ailleurs, il est important que les jeunes puissent identifier les structures existantes vers lesquelles se tourner s'ils en ont besoin. Les séances organisées au sein des établissements scolaires avec ces partenaires y participent, ainsi que les visites organisées parfois au sein de ces structures. Comme l'indiquait un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales de 2009¹, « les centres de planification permettent d'apporter une

1. Rapport Igas RM2011-088P, juin 2011, *Les Organismes de planification et d'éducation familiale : un bilan.*

réponse immédiate, gratuite et confidentielle aux problèmes de contraception, en particulier pour les jeunes et personnes en difficulté sociale. Encore faut-il les connaître, s'y reconnaître et y avoir accès ».

Différents acteurs institutionnels à l'expertise confirmée mais en nombre insuffisant

Différents acteurs institutionnels interviennent au sein des établissements scolaires, tels par exemple les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF) et les établissements d'information, de consultation ou de conseil conjugal et familial (EICCF). Ces structures, qui assurent une fonction irremplaçable d'information, de conseil et de prévention en matière de santé sexuelle et d'éducation à la sexualité étaient au nombre de 1200 en 2011 s'agissant des CPEF, et de 288 EICCF en 2014.

Elles développent une approche globale de la sexualité, à la charnière du social, de l'éducatif, et du sanitaire, s'agissant des CPEF, et s'appuient sur un corps de métier spécifique pour accomplir leurs missions : les conseillères conjugales et familiales, ainsi que des personnes formées à l'éducation à la vie affective, auxquels s'ajoutent un personnel médical et paramédical pour les CPEF. En 2009, près de 19 000 interventions en milieu scolaire avaient été réalisées par les CPEF². Parmi celles-ci, le Planning familial, opérateur associatif commun aux deux types de structures, a réalisé en 2014 des interventions scolaires touchant plus de 131 000 jeunes.

En 2009, l'Igas pointait l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande en matière d'interventions collectives, celles-ci ne couvrant qu'une partie des classes concernées, loin des objectifs affichés par la loi. De plus, la concentration de ces structures en zone urbaine accentue les difficultés rencontrées par certains établissements en zones rurales ou périurbaines.

En 2014, une étude a été réalisée à la demande du ministère en charge des affaires sociales afin de réaliser un état des lieux complet de l'activité et du fonctionnement des EICCF, et d'identifier les différents leviers d'action envisageables pour moderniser ce dispositif. Sur la base des résultats de cette étude, une concertation a été organisée courant 2015 avec les principales associations gestionnaires d'EICCF sur les différentes pistes de réformes envisageables, aussi bien en termes de pilotage, de fonctionnement, de financement que de meilleure reconnaissance du métier de conseiller conjugal et familial, dont la valeur ajoutée est reconnue au sein de ces structures.

Aux côtés de ces acteurs institutionnels, nombre d'autres associations interviennent au sein des établissements scolaires, tributaires souvent des subventions publiques nécessaires à leur fonctionnement, et composées d'une forte part de personnels bénévoles, source de fragilité supplémentaire.

Une organisation des partenariats de proximité à promouvoir au niveau départemental

Au sein des établissements du second degré, c'est dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) que le repérage et la mise en réseau des partenariats de proximité doivent être réalisés. Dans l'optique d'un pilotage renforcé et d'une meilleure organisation et coordination des partenariats, la circulaire de la rentrée 2015 est venue confirmer la mise en place, dans chaque département, d'un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté devant permettre progressivement de mieux penser et organiser l'intervention des partenaires extérieurs (institutionnels et associatifs) au sein des établissements scolaires du territoire.

Des partenaires intervenant également dans les différents lieux de socialisation des jeunes

Parce que l'égalité filles-garçons et l'émancipation des jeunes sont l'affaire de la société dans son ensemble, l'éducation à la sexualité doit faire l'objet d'une mobilisation générale des différentes structures accueillant des enfants et des adolescents. D'abord parce que tous les jeunes ne sont pas scolarisés, ensuite parce que les enfants et adolescents ne sont pas uniquement des élèves : au-delà des heures de cours, ils et elles peuvent avoir des activités sportives, culturelles, associatives... dans des lieux de socialisation divers, qui peuvent soulever des problématiques liées à la sexualité. Ainsi, à titre d'exemple, il est indispensable que les structures relevant de la protection judiciaire de la jeunesse développent une véritable stratégie sur ces sujets, tout comme les établissements médicosociaux accueillant de jeunes en situation de handicap, ou encore les nombreux centres de vacances.

Le développement de l'éducation à la sexualité au sein de ces structures nécessite une meilleure sensibilisation/formation des professionnels qui y travaillent aux enjeux de la vie affective et sexuelle, à la diffusion de ressources adaptées et à la mise en place de séances dédiées. Là encore, les associations partenaires peuvent être utilement sollicitées par les structures, certaines ayant aussi développé des programmes d'action spécifique adaptés à certains publics. C'est le cas par exemple du programme Handicap et alors développé par le Mouvement français du planning familial afin d'accompagner les structures accueillant des personnes handicapées à la prise en compte de ces sujets.

Les acteurs associatifs mènent ainsi sur le champ de l'éducation à la sexualité (dans son acception la plus large) une mission essentielle en participant à la mise en place des projets développés au niveau territorial. Ce constat ne doit toutefois pas masquer la situation de fragilité dans laquelle se trouvent souvent ces associations, ce qui milite pour une meilleure coordination des acteurs et des financeurs à l'échelon territorial dans l'objectif de pérenniser les capacités d'intervention de ces structures et de renforcer ainsi leur pouvoir d'intervention. ●

2. Enquête nationale PMI 2009 Drees.